

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

### *Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail* *Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 31 janvier 2012 portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel institué dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

NOR : ETSO1281228A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2011 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale institués dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2011 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel institué dans le département ministériel relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Sur proposition des organisations syndicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnes dont les noms suivent siègent en qualité de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel institué par l'arrêté du 29 novembre 2011 susvisé :

#### **Syndicat CFDT**

*Membre titulaire*

Mme Fabienne ROSSET.

*Membre suppléant*

Mme Christel LAMOUREUX.

#### **Syndicat CGT**

*Membres titulaires*

Mme Martine CORNELOUP.

Mme Maïthé JORDAN.

Mme Cécile CLAMME.

*Membres suppléants*

M. Philippe ROYER.

M. Olivier MAILLAND.

Mme Lydie VINCK.

**Syndicat FSU-SNUTEFE**

*Membre titulaire*

M. Philippe SOTTY.

*Membre suppléant*

M. Thierry MARTEL.

**Syndicat SUD travail - affaires sociales**

*Membre titulaire*

M. Marc CORCHAND.

*Membre suppléant*

M. Michel VERGEZ.

**Syndicat UNSA**

*Membre titulaire*

M. Michel ZEAU.

*Membre suppléant*

Mme Martine NOULIN.

Article 2

Le mandat des représentants du personnel mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> prend effet à compter du 15 décembre 2011 pour une durée de quatre ans.

Article 3

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 31 janvier 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de l'administration générale  
et de la modernisation des services,*  
J. BLONDEL